

L'idéologie « durable » Une analyse sémiotique du Rapport Brundtland

Carlo Andrea TASSINARI



Colloque Albi Médiations Sémiotiques – Actes

Collection Actes

Formes de vie et modes d'existence 'durables'

sous la direction de
Alessandro Zinna & Ivan Darrault-Harris

Editeur : CAMS/O

Direction : Alessandro Zinna

Collection Actes : Formes de vie et modes d'existence durables

1^{re} édition électronique : mars 2017

ISBN 979-10-96436-00-2

Résumé. Le rapport Notre avenir à tous (1989) exprime, en définissant le « développement durable », un souci d'harmonisation des rapports entre les nations qui était déjà présent dans la Charte (1945) des Nations Unies prônant, de son côté, la paix internationale. Ce rapport marque pourtant un tournant stratégique: l'invitation à un mode de vie partagé passe cette fois par un « retour à la Nature ». Il semble que la Nature y acquière la valeur d'un impératif aussi urgent qu'univoque.

En même temps, en lisant le rapport, on s'aperçoit que cet appel à la Nature est loin d'être univoque. En effet, rien n'est plus instable que le concept de Nature. L'analyse montre que le champ sémantique couvert par ce terme ne cesse de changer selon qu'on parle de pays industrialisé ou de pays en voie de développement, selon qu'on prenne en considération la valeur économique, esthétique ou humanitaire. Plus on descend dans le détail du document, plus la Nature y paraît fragmentée. Comment rassembler les peuples sous les auspices de la Nature, alors que la Nature elle-même se présente comme multiple ?

Aucun diplomate ne peut travailler sans un accord préalable sur un minimum de notions communes. Le concept de Nature, si saturé de non-dits et de contradictions, ne semble pas fournir une telle base. L'analyse des isotopies et des narrations auxquelles « la Nature » donne lieu dans ce document permettra, peut-être, d'explicitier des virtualités de concepts qui se révéleront essentielles à la discussion. Nous voudrions donc rendre un « supplément de discutabilité » au concept de Nature afin d'en optimiser la valeur diplomatique. C'est en se liant à ce projet politique que la sémiotique devient, dans tous les sens, une « sémiotique durable ».

SÉMIOTIQUE JURIDIQUE, IDÉOLOGIE DURABLE, RAPPORT BRUNDTLAND, GOUVERNEMENTALITÉ, DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Carlo Andrea Tassinari est doctorant en sémiotique à l'Université de Toulouse 2 – Jean Jaurès. Sa thèse, « Les nouvelles frontières du développement : l'idéologie durable. Une analyse sémiotique des textes onusiens », est dirigée par Alessandro Zinna. Depuis 2014, il est lecteur à la section d'italien et chargé de cours en sciences du langage à l'Université de Toulouse. Depuis 2015, il est intervenant dans les séminaires réguliers de l'équipe du CeReS (Toulouse et Limoges). Dans la même année, il est intervenu dans le cadre du cours de socio-sémiotique à l'Université de Bologne. En 2016, il a co-organisé une demi-journée d'étude pour l'équipe Il Laboratorio (Toulouse). Secrétaire du CAMS/O, il fait partie du comité d'organisation des Colloques d'Albi. Au Canada, il a publié pour la revue internationale *Communications*. Deux collaborations avec les revues *Nouveaux Actes Sémiotiques* (« Sémiotique et anthropologie des modernes. Une histoire de compte à rendre »), *Lexia* (« The hidden notion of environment in agricultural certification », avec Davide Puca).

Pour citer cet article :

Tassinari, Carlo Andrea, « L'idéologie « durable ». Une analyse sémiotique du Rapport Brundtland », in Zinna A. et Darrault-Harris I. (éds), *Formes de vie et modes d'existence 'durables'*, Collection Actes, Toulouse, Éditions CAMS/O, p. 217-229

[En ligne] : <http://mediationsemiotiques.com/ca_9484>.

L'idéologie « durable »

Une analyse sémiotique du Rapport Brundtland

Carlo Andrea TASSINARI
(Université Toulouse 2 – Jean Jaurès)

Introduction

Si l'on retient les propos des participants recueillis à l'issue des grands rendez-vous pour la protection de l'environnement, force est de constater que toute tentative de reconversion vers un développement durable déçoit systématiquement. Je n'en citerai qu'un sur tous, le plus exemplaire. Son auteur est Jeffrey Sachs, en 2002¹, à la sortie du Sommet de la Terre de Johannesburg: « Les pays riches ont recyclé les promesses qu'ils n'ont pas su respecter depuis 20 ans », s'indignait-il. Au sommet de Paris 2015, nommé COP21, il n'a pas fallu attendre la fin pour entendre les voix discordantes des sceptiques et des déçus. Et ce, malgré les appels au rassemblement général à la suite des attentats du 13 novembre.

De ce commentaire, deux traits récurrents sautent aux yeux: d'une part, la performance des acteurs en jeu n'est jamais (assez) satisfaisante et, d'autre part, cette défaillance dans l'action semble jaillir de l'écart toujours constaté entre le dire et le faire. Autrement dit, le discours autour de l'échec du durable se dote d'un répertoire critique qui ne va pas sans rappeler les grands récits idéologiques du passé. On y retrouve en effet tel quel, le thème de la mauvaise foi et les rôles aguerris de ses tenants et de ses dénonciateurs. La question du durable ne s'impose que depuis une trentaine d'années, mais la forme de son discours semble hériter d'une tradition bien plus ancienne.

Dans cette intervention, je voudrais revenir sur un point important de cette polémique qui semble ne jamais avoir de fin. Ce point marque la formulation du problème du dérèglement climatique par les Nations Unies, avec la publication en 1987 du Rapport Brundtland, intitulé aussi « Notre avenir à tous ». Il est considéré par l'ONU comme le « texte fondateur » du développement durable.

Et je voudrais le faire en prenant le parallèle occasionné par l'emploi du terme d'*idéologie*. Est-ce que l'on peut parler « d'idéologie durable » comme on a parlé « d'idéologie communiste », « d'idéologie néo-libérale », ou « d'idéologie bourgeoise » ou « capitaliste » ?

En adoptant un point de vue sémiotique, ce n'est pas en vérifiant l'écart entre les mots et les choses que cette analyse idéologique pourrait se faire. La question n'est pas de comprendre si le discours du durablement sur la réalité, comme l'on prétendait que l'idéologie néo-libérale, communiste ou bourgeoise, l'auraient fait. Nous n'entendons pas mettre en lumière les écarts révélateurs entre les mots et les choses, car cette opération relève d'une division fondamentale entre le monde et le discours que la sémiotique refuse. Nous interrogerons plutôt le discours lui-même, en essayant de comprendre pourquoi il ne donne jamais les réponses attendues. Très souvent, lorsque l'on n'obtient pas les bonnes réponses, c'est que les questions sont mal formulées. Cette analyse se focalise alors sur la manière dont le problème du dérèglement climatique a été posé. C'est pourquoi, elle prend pour objet le « texte fondateur » des Nations Unies sur le développement durable, *Notre Avenir à tous*, rapport d'enquête publié par la Commission Brundtland en 1987.

Ce texte a un statut particulier, comme toute la littérature grise produite par les Nations Unies. Il n'est pas un texte de loi, mais il a un clair but normatif – ou mieux, directeur. Et dans ce but directeur, il relève d'une certaine juridicité. Il représente en effet un segment d'un enchaînement complexe d'énonciations que Greimas et d'autres appelaient « production juridique »². C'est pourquoi, dans un premier temps, on va le situer dans ce mouvement énonciatif spécifique ayant pour but de réguler la question du dérèglement.

Ensuite, on focalisera l'analyse sur les chapitres 1 et 2, qui définissent le noyau conceptuel du développement durable. Ici, on va analyser l'articulation entre nature et culture que le durable envisage ; on va décrire la représentation de la société qui en découle ; et on va mettre en relation la manière dont les problèmes sont décrits dans une telle société avec leurs solutions « recommandées ».

A la fin de cette analyse, nous serons en mesure de mieux apprécier les choix stratégiques qui ont été opérés pour faire entrer la nature en politique. Ce qui est, à première vue, une expression apolitique d'un « souci environnemental » est, en même temps, l'expression d'un « souci de gouvernement », de gestion et d'optimisation, qui relève bien d'un positionnement sur l'échiquier géo-politique du discours.

1. Pourquoi « rapport Brundtland »

Le texte qu'on va analyser s'appelle, officiellement, *Notre avenir à tous*. Toutefois, il est cité la plupart du temps comme « rapport Brundtland ». Pourquoi « rapport », et pourquoi « Brundtland », alors qu'on dispose de ce beau titre messianique?

Dans le système des Nations Unies, le statut de rapport indique des conditions d'énonciation précises. Celles-ci relèvent, d'une part, d'un régime de circulation interne et, de l'autre, d'un régime de circulation externe.

Du point de vue de la circulation interne, on appelle « rapport » toute prononciation qu'un organe subordonné adresse à un organe supérieur. Inversement, l'ONU appelle « Décisions » les prononciations des organes supérieurs s'adressant aux organes subsidiaires. *Notre avenir à tous* est un rapport dans la mesure où il est soumis à l'Assemblée Générale de l'ONU quatre ans après que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ) a décidé de le financer. La Commission Mondiale pour l'Environnement et le développement, créée ad hoc, fait rapport à l'Assemblée Générale en lui rendant compte de ses travaux. Son énonciation est partant soumise à une condition de verticalité correspondant à sa place à l'intérieur de la hiérarchie onusienne. Son but est de faire remonter le savoir à travers cette hiérarchie, en confirmant au même temps sa position subalterne.

Alors que le savoir monte à l'intérieur de la hiérarchie par le biais du rapport, le pouvoir la redescend par le biais d'une décision, qui consiste le plus souvent d'une injonction au renseignement. Rapport et décision définissent partant les termes aboutissants d'une manière de catégoriser les énoncés selon leur circulation dans l'institution, qui est aussi une manière de fixer les règles de l'interaction institutionnelle. L'ONU appelle « document » les textes appartenant à cette catégorie:

Un document est un texte soumis pour examen à un organe principal ou subsidiaire de l'Organisation des Nations Unies ; il porte habituellement sur une ou plusieurs questions inscrites à l'ordre du jour de l'organe concerné.
[...]

Les « documents » définissent partant un régime d'interaction interne à l'organisation, qui distribue les énonciations sur les axes du savoir et du pouvoir. Cet ensemble de texte ne sont pas confidentiels, mais il ne sont pas non plus explicitement soumis à l'intention du public, comme c'est le cas des « publications » :

L'expression publication des Nations Unies s'entend de tout document écrit ou publié par l'Organisation des Nations Unies ou pour son compte à l'intention du public, en règle générale avec l'autorisation du Comité des publications³.

Les publications se distinguent elles aussi selon les rapports de pouvoir/savoir des institutions qui les énoncent. Ainsi on a, d'une part, les bulletins officiels et, de l'autre, les Résolutions. Les premiers sont approuvés par le Comité de publication afin de soumettre l'ONU à un jugement de transparence de la part du public. Les seconds, en revanche, servent à soumettre les États membres à la volonté de l'Organisation. Alors que les deux relèvent du régime de la publicité, les uns servent à faire remonter le savoir vers l'instance judicatrice de l'Opinion Publique, et les autres servent à faire redescendre le pouvoir de l'organisation sur des sujets politiques autres.

Le classement relève d'un haut niveau de réglementation interne. Le régime de publicité transfère sur le texte une certaine volonté d'être diffusé, alors que le régime d'interaction l'inscrit dans un réseau de savoirs et de pouvoirs relativement clos.

Ces règles, aussi arbitraires qu'explicités, permettent le procès de socialisation qu'en sémiotique juridique on définit comme « production juridique ». La communauté internationale, en effet, socialise le monde en l'instituant en objet de savoir par ses rapports ; ensuite, par une instance décisionnelle supérieure, traduit ce savoir dans une décision, une résolution ou un bulletin officiel, selon qu'elle veuille donner un « effet de transparence » ou un « effet de loi ». *Notre avenir à tous*, qui a été publié dans le bulletin officiel dans son intégralité, passe ici d'un régime de visibilité à l'autre pour donner justement un « effet de transparence » : il est document de travail, donc il ne lui appartient pas de vouloir être vu ; mais en vertu de la décision du Comité, il sera quand même publié intégralement. C'est pourquoi il est important de le diffuser en tant que « rapport ».

Mais pourquoi alors l'appeler « rapport Brundtland », du nom de la Présidente de la Commission spéciale qui l'a publié ? Ici nous n'avons pas affaire à des règles de droit. Au contraire, cette actorialisation relève du régime de publicité dans lequel le rapport est reçu. Du point de vue juridique, en effet, Mme Brundtland ne peut pas parler au nom de l'Union :

celle-ci s'inscrit dans le texte par d'autres biais, en lui apposant des sceaux et des codes qui lui permettent de circuler parmi les organes concernés. Les sujets d'énonciation du droit ne sont jamais des personnes physiques, mais des personnes morales strictement identifiées à leur fonction dans le corps institutionnel. Toutefois, les marqueurs renvoyant à ces personnes morales (le PNUD, le PNUE, le Secrétaire, le Président) seraient incompréhensibles pour le public. C'est pourquoi, le rapport passe à l'histoire comme le fruit du travail des hommes et des femmes, et en particulier comme le fruit du travail d'une femme illustre, la Présidente Brundtland, qui signe de ses mains l'avant-propos de l'édition publiée. En d'autres termes, le document devait faire recours à un type d'autorialité différent que celui attribué aux documents de travail: d'où l'importance du simulacre humain offert par l'anthroponyme.

Le rapport conserve cette ambiguïté tout au long du texte, toujours hésitant entre le registre de l'énonciation politique et celui, directif, de la recommandation juridique. De ce déplacement du terrain traditionnel du droit, il convient de situer le rapport Brundtland, du moins provisoirement, dans le genre du discours directif para-juridique. Il se situe au point de jonction entre la norme et l'invocation passionnée, afin de multiplier les points d'ancrage entre les textes institués et les problèmes inédits que le document soulève⁴.

2. L'articulation du document

Or, une fois situé *Notre avenir à tous* dans la production documentaire de l'Union, on peut regarder de plus près son articulation interne.

En feuilletant les 349 pages de la version française, on y repère une quadripartition, confirmée par l'ordre des paragraphes dans l'introduction (le document ne présente pas de marqueurs de discontinuité entre les chapitres, hormis pour les chapitres introductifs).

La première partie se compose de l'introduction elle-même et d'un avant-propos. Elle diffère sensiblement des suivantes par la personnalisation du discours.

Les travaux de la Commission sont ici présentés comme une *aventure cognitive*, narrée du point de vue du protagoniste et orientée à la construction d'un objet de savoir partagé. C'est un rapport d'enquête. Il s'agit donc de la mise en place d'un contrat de véridiction sur les problèmes de l'environnement, suivi par une proposition de contrat avec les acteurs sociaux.

Cet avant-propos résume bien les valeurs narratives projetées dans ce rapport. Toutefois, il ne renseigne guère sur leur articulation interne. Ceci

est confié à l'introduction, qui regroupe les chapitres du rapport en trois blocs.

Le premier bloc, « Un défi mondial », contient les problèmes et les principes de résolutions plus généraux concernant le passage d'un développement « classique » – somme toute irrationnel et en tout cas dangereux – à un développement « durable » – plus raisonnable.

Le passage est envisagé dans les chapitres:

- 1 Un avenir compromis ;
- 2 Vers un développement durable.

Cette partie tourne parfois à des menaces catastrophistes, mais globalement elle est orientée à l'optimisme suscité par les promesses du développement durable.

Le deuxième bloc contient les « Orientations politiques ». Beaucoup plus spécifiques que les chapitres précédents, ceux-ci traitent des conditions à la conversion au durable dans les domaines mentionnés dans les titres, à savoir:

- 3 Le rôle de l'économie ;
- 4 Population et ressources humaines ;
- 5 Sécurité alimentaire: soutenir le potentiel ;
- 6 Espèces et écosystèmes: les ressources au services du développement ;
- 7 Énergie: des choix pour l'environnement et le développement ;
- 8 Industrie: produire plus avec moins ;
- 9 Le défi urbain.

Enfin, on trouve un troisième bloc de chapitres, « La coopération internationale et la réforme institutionnelle ». Ici se concentrent le plus grand nombre d'exhortations à la coopération, en sollicitant la volonté des gouvernements.

- 10 La gestion du patrimoine commun
- 11 Paix, sécurité, développement et environnement
- 12 Vers une action commune: propositions en vue d'une réforme institutionnelle et juridique »

En réalité, il y a un petit désaccord entre la répartition du document lui-même et l'organisation annoncée par l'introduction. Ce désaccord concerne le rôle incertain de l'économie, que l'introduction classe dans « La coopération internationale et la réforme institutionnelle » mais qui se trouve, à l'intérieur du document, solidaire des « orientations politiques ». On y reviendra.

Comme tous les textes qui relèvent de la production juridique, le rapport doit, d'une part, dire ce qui est et, d'autre part, dire ce qui devrait être. Son but, en effet, est de recommander à la communauté internationale de se disjoindre, dans son propre intérêt, de sa manière de voir le développement pour intégrer une certaine vision du future. Au fil de ce passage, on peut reconnaître une double isotopie, typique du discours juridique:

la première est représentée par le discours légiférant, fait d'énoncés performatifs et normatifs, instaurant des êtres et des choses, instituant des règles de comportements [...], tandis que la seconde apparaît sous la forme d'un discours référentiel qui, tout en n'étant qu'une élaboration idéologique [...], se donne comme le monde social lui-même, antérieur à la parole qui l'article⁵.

Ces deux isotopies tendent à se croiser en formant des chiasmes. Ces chiasmes, ou carrefours isotopiques, correspondent aux tournants narratifs du rapport. Dans sa globalité, le rapport est une recommandation, en tant qu'il dissémine régulièrement des descriptions du monde « tel qu'il est » et y apporte ensuite ses desiderata, dont la valeur positive surclasse de loin la pire des éventualités.

3. La Planète comme espace de gestion

La partie du rapport qui rend cette articulation plus visible est la première, comprenant les chapitres 1 et 2. Ces chapitres, où le rapport formule la définition de développement durable, sont ceux qui manifestent le plus clairement l'articulation « normative » de la recommandation. Le « chapitre 1 » instaure le manque, le « chapitre 2 » propose des solutions. Mais on sait que, très souvent, les solutions dépendent de la manière de poser le problème. Dans le rapport, ce problème est expliqué de manière polémique: dénoncer le fait que le développement n'ait jamais été pris comme une transmission.

La Terre est une ; le monde, lui, ne l'est pas. Nous n'avons qu'une seule et unique biosphère pour nous faire vivre. Et pourtant, chaque communauté, chaque pays continue son petit bonhomme de chemin, soucieux de survivre et de prospérer, sans tenir compte des éventuelles conséquences de ses actes sur autrui. D'aucuns consomment les ressources de la planète à un rythme qui entame l'héritage des générations à venir. D'autres bien plus nombreux consomment peu, trop peu, et connaissent une vie marquée par la faim et la misère noire, la maladie et la mort prématurée.

La tension narrative orientée à la mise à norme, dégage d'un constat de non-conformité entre l'ordre naturel, représenté par la « Terre » et « la bio-

sphère », et l'ordre social, manifesté par le « monde », « chaque pays », « chaque communauté ». L'ordre naturel est marqué par un pouvoir-faire-être-vivant, mais ce pouvoir est limitée à ce que les homme acceptent certaine condition de « réception ». Si l'ordre naturel est /singulier/, /universel/, /limité/, /clos/ /englobant/, l'ordre social est /multiple/, /particulier/, /ouvert/ et /englobé/. Or, tant que les humains traitent la nature comme si elle était réductible à leur monde, en lui attribuant des propriétés sémantiques de /multiplicité/, /ouverture/, etc. Tout se passe comme si l'homme ne vivait pas dans la réalité, celle de la Terre, car il est comme prisonnier justement dans « son monde ». La ruse du développement est donc celle d'appeler « nature » une catégorie sémantique à laquelle sont dévolus les traits qui appartiennent, au départ, au pôle opposé de l'opposition, c'est-à-dire aux points de vue bornés des sociétés humaines, en quelque sorte coupées de l'extériorité du monde. Le « monde » est ce qui reste de l'anthropomorphisation de la « Terre ».

Dans ce monde illusoire, les conflits sont invisibles. Dans des univers de valeurs clos, tel que la Terre, lorsqu'on s'approprie quelque chose, un autre s'en voit dépossédé. Dans le monde social, ouvert, il n'est pas pertinent de se demander si une appropriation est solidaire d'une dépossession. Dans leur Terre anthropomorphisée, donc, les humains ne tiennent pas en considération ces liens de solidarité. Ainsi tout échange humain présuppose une structure polémique sous-jacente qui, dans la perspective narrative des humains, est invisible.

Ce qui est particulier dans le rapport est que de telles asymétries ne sont pas marquées seulement par la circulation inégale des ressources naturelles, mais aussi par des valeurs-temps. Les acteurs en compétition ne sont pas seulement, ici, « les pays en voie de développement » et « les pays développés », mais l'humanité toute entière face « aux générations futures ». Cette temporalisation de l'échange dans la non-concomitance, élargit la problématique du développement à la question de la transmission.

Les objets naturels qui médiatisent les rapports entre les hommes sont à la fois des biens consommables et des bien thésaurisables. Mais d'autre part, les ressources naturelles sont susceptibles aussi de faire l'objet d'une capitalisation dans la perspective d'une consommation future. Nous avons là deux modes du lien social: l'échange *virtuel*, qui voit d'une part les pauvres et les riches, et l'échec *de la transmission*, où l'héritage des générations futures est entamé.

Ceci anticipe, à long terme, l'épuisement des ressources naturelles et une transformation de la nature elle même. C'est dans l'écart entre pré-

sent et futur, mis en avant par la problématique de la transmission, qu'on s'aperçoit d'une inversion dans la hiérarchie homme/nature. Au départ, on disait que la nature nous faisait vivre, et que nous ne la respectons pas. C'est beaucoup plus grave et de loin moins moraliste que ça. C'est que, comme les rapports entre les hommes sont médiatisés par des objets naturels, de même les rapports entre les sujets naturels (les eaux et leur cours, l'air, la terre, la couche d'ozone, etc.) sont médiatisés par des objets de facture humaine. Dans ces interactions, ce n'est pas la nature qui appelle à une conformité mais l'homme qui, en position de Destinant, l'impose.

Certes, la nature est généreuse, mais elle est également fragile, d'un équilibre délicat. Il y a des seuils qu'il ne faut pas franchir sans mettre en danger l'équilibre du passé. Aujourd'hui, nous sommes tout près de beaucoup de ces seuils ; nous devons être particulièrement vigilant à ne pas compromettre la vie sur Terre.

D'après le rapport, donc, dès qu'on considère le développement comme transmission, il apparaît un écart entre présent et futur qui dépend de la démodalisation de la nature: elle a de plus en plus de mal à nous faire vivre. Or, cette démodalisation ne peut être opérée que par l'homme, dont l'influence s'est élargie au point qu'il peut mettre en circulation dans l'espace jadis considéré comme transcendant la nature des valeurs qui appartiennent à l'ordre social. La non-conformité constatée vient donc du fait que la nature est internalisée à l'histoire humaine, et rend donc anachronique l'idée d'un retour à sa dimension transcendante.

La problématique du durable est donc la suivante: l'Homme doit rétablir la continuité de la transmission et la symétrie dans l'échange, et ceci en prenant en considération le fait qu'il fasse circuler dans son espace d'action des objets capables de médiatiser les rapports entre les acteurs humains de manière tout aussi déterminante que la nature insère dans la société des objets naturels. Il s'agit d'une véritable *crise de l'objectivité*, car la provenance des objets devient inassignable. L'épuisement de la couche d'ozone, l'acidification, la déforestation, la catastrophe nucléaire, la désertification, la réduction de la bio-diversité, même la crise économique liée à la dégradation de l'environnement...

Où mettre ces hybrides? Ils sont humains? Oui, parce qu'ils sont le résultat de nos actions. Ils sont naturels? Oui, parce qu'ils ne sont pas de notre fabrication. Ils sont locaux ou globaux? Les deux. [...] Ainsi, du côté de la nature comme du côté de la société, on n'arrive plus à reconnaître les garanties constitutionnelles des modernes: les lois universelles des choses – les lois imprescriptibles des sujets⁶.

Ainsi, on observe une sorte d'effritement des plans narratifs: homme et nature sont deux sujets qui se manipulent, sans aucune présence transcendante qui garantisse la relation.

Or, comment tenir compte de ce fait? Comment doter l'homme d'un pouvoir-faire-vivre la nature, symétrique à celui qui avait été attribué à Elle? Comment rééquilibrer l'échange et la transmission dans le cadre du développement? La définition du développement durable n'est plus, désormais, très intéressante, car elle n'est rien d'autre qu'une prescription de résolutions vis-à-vis des problèmes qu'on vient de soulever:

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion:

- le concept de besoin, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et
- l'idée des limitations que l'état de nos technique impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Ainsi, les objectifs du développement durable économique et social sont définis en fonction de la durée [...] (p. 32)

Or, qu'est-ce cette « durée » qui devrait rétablir la continuité entre riches et pauvres, présente et future ? La définition ne saisit pas le développement du point de vue duratif. Au contraire, la transmission est ce qui se passe entre deux moments successifs d'échange et de consommation (la satisfaction des besoins). La durée c'est donc l'itération.

L'itération de quoi? Fondamentalement, d'un échange de propriétés entre humain et non-humain qu'on ne peut pas empêcher. C'est pourquoi le développement durable consiste, au fond, dans la réglementation de cet échange, et c'est en quoi le durable est une question profondément « juridique ».

Comment peut-on persuader les individus à agir concrètement pour le bien de tous? La réponse se trouve partiellement dans l'éducation des institutions, mais aussi dans l'application sévère de la loi. Cela dit, nombre de problèmes d'épuisement des ressources et d'agressions contre l'environnement sont dus aux inégalités du pouvoir économique et social. (p. 35)

Le document en effet insiste beaucoup sur la pauvreté, mais non seulement pour un souci humanitaire: « la pauvreté est, en soi, une pollution », un moment d'échange « sauvage » de propriétés entre humain et non-humain. Mais également la croissance économique est une relation qui comporte un fort échange de propriétés. « La modification de la qualité de la croissance » pour laquelle on plaide, c'est contrôler l'homme en tant que force tellurique majeure. Ce n'est que des exemples très généraux, mais on ne va pas s'intéresser ici aux détails. Ce qui est important est que

les principes du durable doivent désormais s'appliquer à tout, comme tout est le lieu d'une prolifération d'objets hybrides.

Par conséquent, le durable doit aussi produire des subjectivités juridiques adaptées à vérifier ces mélanges, et c'est ce qu'on a vu, grosso modo, dans la première partie de l'intervention. Une telle vérification a aussi son répertoire, qui relève, il me semble, du régime de la distinction entre nature et culture. A partir de la tension entre ces valeurs, qui pré-suppose les subjectivités vagues de l'humanité et la Terre, on produit des objectivations mesurables pour en contrôler la circulation.

Prenons par exemple la question de l'alimentation, autre grand domaine de la dispersion de propriétés humaines et naturelles, traitée dans le chapitre 4.

Il faut accroître la production alimentaire, non seulement pour nourrir plus de bouches, mais encore pour combattre la sous-alimentation. Pour que, d'ici l'an 2000, les habitants des pays en voie de développement puissent se nourrir aussi bien que ceux des pays industrialisés, il faudrait qu'en Afrique la consommation de calories per capita progresse de 5 pour cent et celle des protéines de 5,8 pour cent. Pour l'Amérique Latine, ces chiffres seraient respectivement de 3,4 pour cent, et pour l'Asie de 3,5 et 4,5 pour cent. Les céréales et les féculents sont les principales sources de calories. Quant aux protéines, on les trouve essentiellement dans le lait, la viande, le poisson, les légumineuses et les oléagineux. (p. 41)

Dans cette perspective, la satisfaction du besoin est précisément cette circulation de valeurs extensives, qui décrivent des socialisations de la nature aussi bien que des naturalisations des humains. Ces tensions se rejoignent, il me semble, dans une isotopie de type politique, que j'appellerai, suivant une tradition foucaldienne, « gouvernementalité ». Cette isotopie concerne la répartition régulée des êtres et des choses avec un seul objectif stratégique: *éviter la catastrophe*⁷. *On ne veut pas que quelque chose de particulier se passe. On veut simplement continuer à exister, à se reproduire, en évitant que quelque chose de catastrophique interrompe cette subsistance.* Pour obtenir cette capacité de gestion, les contradictions entre croissance et pollution, riches et pauvres, villes et campagnes, se résolvent en conjurant, ou en éloignant infiniment, le dépassement d'un seuil limite.

Conclusion

On a commencé notre parcours en évoquant la notion d'idéologie, sans pour autant la définir avec précision. Je pensais à la définition qu'en donne Umberto Eco dans la dernière partie du *Traité de sémiotique générale* sous le nom de *inventio ideologica*, à savoir un discours ou une pra-

tique qui sélectionne seulement quelques significations possibles, tout en en *narcotisant* d'autres également éligibles, mais qui ne sont pas fonctionnelles aux objectifs visés⁸. Or, il semble que le discours autour du développement durable sert à relever les asymétries produites par le développement – Nord et Sud, croissance et dégradation de l'environnement, protectionnisme et investissements – pour les fluidifier, en le réduisant à des valeurs extensives, afin de pouvoir mieux gérer la relation participative qu'on reconnaît entre des traits naturels et les valeurs sociales. En abandonnant l'idée d'empêcher toute communication, comme dans une logique impérative de la souveraineté de l'Homme sur la nature (ou inversement), l'idéologie durable assume ce qu'il décrit comme une donnée, et il intervient ainsi pour *maintenir cette circulation sous contrôle*.

Ceci permet de donner une réponse provisoire à la question de départ. Peut-on parler « d'idéologie durable » comme on a parlé « d'idéologie communiste », « d'idéologie néo-libérale », ou « d'idéologie bourgeoise » ou « capitaliste » ? Il semble que suffisamment d'éléments se sont accumulés pour mettre le discours du durable sur le compte d'une idéologie néo-libérale, mais à ceci-près que si les théoriciens du néolibéralisme jetaient une nouvelle lumière sur le travail humain, qu'ils considéraient en premier lieu comme du « capital humain », le durable recrute lui dans l'apparat de production des acteurs non-humains.

Cette nouveauté ne semble pourtant pas changer un point fondamental : les non-humains sont intégrés dans un collectif au service d'une utopie de paix assurée par une gestion *managériale* faite par les nations développées, seules à en avoir le moyen. S'agit-il d'un nouvel essai d'un vieux récit de la domination de l'homme sur la nature, par la domination de l'homme sur l'homme ?

Notes

- 1 A l'époque, conseiller du Secrétaire Général des Nations Unies, Koffi Hannan.
- 2 GREIMAS (1974 : 78).
- 3 ONU (1985)
- 4 LATOUR (2002).
- 5 GREIMAS (*Op. cit.*, : 84).
- 6 LATOUR (1994 : 73); plus récemment, cf. Latour (2004).
- 7 FOUCAULT (2004).
- 8 ECO (1965 : 365).

Bibliographie

- COMMISSION MONDIALE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT
1989 *Notre avenir à tous – Rapport Brundtland*, Éditions du Fleuve.
- ECO, UMBERTO
1975 *Trattato di semiotica generale*, Milano, Bompiani.
- FOUCAULT, MICHEL
2004 « Naissance de la biopolitique », *Cours au Collège de France 1978-1979*, Paris, Gallimard.
- GREIMAS, ALGIRDAS JULIEN
1974 *Sémiotiques et sciences sociales*, Paris: Seuil.
- LATOURE, BRUNO
1994 *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte.
- 2002 *La fabrique du droit. Une anthropologie du Conseil d'Etat*, Paris, La Découverte.
- 2004 *Politiques de la nature. Comment faire rentrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte.

Sitographie

- ONU
(1985) « Distribution of documents, compte rendu de séance, Document officiels et publications », cote ST/AI/189/Add. 3/Rev. 2 du 17 Décembre 1985, <http://research.un.org/fr/docs#>, [Consulté le 6 septembre 2014].